



Renouvellement titre salarié apres licenciement

Par **Mariemeb**, le **16/07/2019** à **05:03**

Je dois bientot déposer une demande de renouvelment.je porte à votre connaissance que je suis marié, mon mari salarié cadre depuis le 3 mars 2017 en France et mes enfants arrivés en France depuis Décembre 2018,inscrites en maternelle avec un titre de séjour régulier.(copie de leurs titre de séjours en pièces jointes).
Mon cas est très particulier je suis licenciée avant démarrage, ma société m'a envoyé un courrier de licenciement avec attestation de prise en charge de paiement de la taxe que je joins à cette demande.
Depuis mon licenciement j'ai fait plusieurs tentative de trouver un autre emplois j'ai pu réussir une fois mais l'entreprise voulait quelqu'un pour l'immédiat, alors que mon cas m'exige de passer par la Direccte pour une nouvelle autorisation ce qui engendre plus de temps d'attente.
Je suis inscrite à pole emploi et je suis très active et en communication permanente avec ma conseillère pour retrouver un nouveau emploi,ainsi je voudrais une deuxième chance.
Je joins également les pièces relatives à la construction du dossier de la demande de renouvellement de titre de séjour ainsi que des pièces justifiant ma situation familiale, professionnelle et mon engagement de réussite de mon introduction en France.
Je n'ai plus de vie si je recois un oqtfest ce qu'il y a une chance que la prefecture m'accorde un renouvellement?

Par **amajuris**, le **16/07/2019** à **09:41**

Bonjour,
vous pouvez peut-être obtenir un titre de séjour au titre du regroupement familial si votre mari est étranger et remplit les conditions de logement et de revenus exigées.
salutations